

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Thivierge

<https://www.cadre21.org/membres/7f360855aac318049572eaf6>

Date d'obtention : 2021-04-21 13:49:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que chaque institution a un rôle différent à jouer . Nous sommes là pour aller chercher l'information sommaire et référer selon la situation. Aussi, en aucun temps nous devons regarder des photos. Toujours référer à la trousse et non improviser.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir plus rapidement et efficacement plutôt que d'improviser et faire un protocole maison. Éviter de se compromettre et m'assurer que chaque personne impliqué respecte son rôle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer que toutes les personnes impliquées seront prises en charge. Dans un cas d'acte malveillant, afin de ne pas compromettre l'enquête je référerai aux policiers.